

Jacqueline Sauvage - Luc Fournié

Quand la Justice met sur le même pied d'égalité un assassinat sauvage et un crime innocent :

- 10 ans de prison en appel, soit 3 ans de plus qu'en première instance, pour Luc Fournié, qui a abattu un cambrioleur de 17 ans qui était entré par effraction, à deux heures du matin, dans le domicile de l'infortuné buraliste du Tarn ;

- 10 ans de prison, confirmés en appel, pour Jacqueline Sauvage pour avoir lâchement tué son mari de 3 balles de fusil dans le dos.

Ainsi, Luc Fournié, qui ne menaçait personne et qui ne présentait aucun danger pour autrui, s'est vu condamné à 10 ans de prison. Le tribunal entendant de cette manière condamner un geste disproportionné en rappelant l'importance de ne pas se faire justice soi-même...

Mais dans un pareil cas, et en bonne administration de la Justice, le Tribunal n'aurait-il pas dû préciser la manière dont les citoyens doivent agir pour se protéger sans, pour autant, se faire justice soi-même ?

Nous aurions alors ainsi pu savoir, nous aussi, ce dont nous aurions dû faire dans pareille circonstance. Peut-être aurions-nous appris, ainsi, qu'il nous aurait raisonnablement fallu demander l'identité de l'intrus pour pouvoir déposer plainte le lendemain, ou alors nous aurait-il été mentionné qu'il nous aurait fallu appeler immédiatement la police... Pure fiction en somme !

Sans vouloir absoudre totalement le geste de Luc Fournié il aurait été raisonnable, dans pareil cas, que les tribunaux fassent preuve d'une grande mansuétude !

Quant à Jacqueline Sauvage, voir se mobiliser le ban et l'arrière-ban du lobby féministe pour soutenir et défendre celle qui n'est, juridiquement et moralement, qu'une violente et sauvage criminelle relève, purement et simplement, du fanatisme, et de l'endoctrinement sectaire !

En effet :

- Comment oser demander la libération de cette femme au prétexte qu'elle aurait subi des violences et des sévices insoutenables pendant 47 ans sans qu'elle ait tenté durant toute cette période la moindre démarche auprès des autorités ?

- Comment expliquer son mutisme à l'égard des viols perpétrés par son mari sur leurs propres filles ?

- Comment expliquer que les filles qui ont subi, elles aussi, un véritable calvaire soient allées tranquillement, sans alerter personne, vivre ailleurs tout en sachant que leur mère courrait un grand danger à rester avec leur père ?

- Comment expliquer qu'ayant été violées elles n'aient jamais porté plainte contre leur père, alors que majeures et éloignées du domicile familial elles en avaient l'entière possibilité et même l'obligation ?

Et enfin, comment expliquer que le suicide du fils n'ait pas alerté sur ce qui se passait dans cette famille ?

A toutes ses questions, et en réponse au rejet de la demande de libération conditionnelle par le tribunal de Melun, la comédienne Eva Darlan, figure de proue du féminisme aveugle et bornée et animatrice du comité de soutien de Jacqueline Sauvage répond : *"C'est une honte et nous on va continuer à faire du bruit. Il y a quand même 500.000 personnes qui se sont impliquées par leur signature dans la demande de grâce. C'est un soulèvement populaire. Tout ce monde là, malgré le 15 août, va recommencer à se mobiliser. Je pense que cette date du 12 août n'a pas été choisie par hasard par les juges qui m'ont l'air un tout petit peu d'avoir un jugement un petit peu pervers, un petit peu catho en disant : elle ne regrette pas assez."*

Et dire que dans cette affaire, comme dans bien d'autres du reste, l'inconsistant de l'Elysée s'est laissé embarquer par cette clique scatologique gauchiste...